

Données administratives

LIEU DE PRELEVEMENT :

Nom – Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Tel :

Bâtiment :

Ref lot :

N° INUAV :

Groupement :

MOTIF DE LA DEMANDE :

Auto contrôle règlementaire

Autre :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Type de production : Elevage

Gavage

Espèce : Canard

Date du mouvement :/...../.....

Effectif :

Age des animaux :

Nom préleveur :

Date prélèvement :/...../.....

FACTURATION :

Nom – Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Tel :

Destinataire(s) des résultats :

Eleveur :

Technicien :

Vétérinaire :

Groupement, CIFOG, ANSES et ENVT
(= convention signée)

(mettre en correspondant : « Etude ANSES AIV »)

Autre :

OBSERVATIONS :

Nom du demandeur :

Signature du demandeur:

RECHERCHE (selon méthodes internes issues des notices de kits d'extraction et d'amplification)

Prélèvements	Identification	Recherches
<input type="checkbox"/> 20 écouvillons de trachée		<input type="checkbox"/> PCR Influenza Aviaire (AIV Gène M) (par pool de 5)
<input type="checkbox"/> 20 écouvillons de cloaque		<input type="checkbox"/> PCR Influenza Aviaire (AIV Gene M) (par pool de 5)

Le fait pour le client de passer commande ou de transmettre des échantillons à LABOFARM vaut commande et implique l'acceptation des conditions générales de prestations et de vente et d'avoir pris connaissance des modalités de prélèvements (au dos), le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage.

Modalités pratique de prélèvements pour la recherche du virus d'INFLUENZA AVIAIRE à partir d'écouvillons de trachée ou cloaque par PCR temps réel

Matériel nécessaire :

- Ecouvillons coton secs
- Ou écouvillon contenant un milieu de conservation de type bouillon nutritif additionné de pénicilline, streptomycine, gentamycine et fungizone

Conservation du matériel de prélèvements :

- Ecouvillons coton : au sec
- Ecouvillons contenant un milieu de conservation : 5°C ±3°C

Modalités de prélèvement :

- ✓ Cas d'un autocontrôle pour la recherche d'Influenza aviaire :

Selon l'arrêté du 8 février 2016 modifié relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire :

« Un dépistage virologique préalable au mouvement est requis pour tout déplacement de lots de palmipèdes prêts à gaver lorsqu'ils sont transférés d'un site d'exploitation vers un autre site d'exploitation entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019.

Les prélèvements pour la recherche d'influenza aviaire doivent être réalisés sur 20 oiseaux, sélectionnés de façon à favoriser la représentativité du lot dont le statut sanitaire est évalué. Ces prélèvements doivent avoir été réalisés moins de 10 jours avant le déplacement des palmipèdes prêts à gaver. Par dérogation, pour les lots de palmipèdes prêts à gaver de moins de 800 animaux, dès lors que les animaux sont transférés dans les salles de gavage distantes de moins de 80 kilomètres des bâtiments de palmipèdes prêts à gaver, la durée est portée à 21 jours maximum avant le déplacement des animaux. »

Réaliser 20 écouvillons individuels de trachée et de 20 écouvillons individuels de cloaque.

Conserver les prélèvements à 5 ± 3°C et les acheminer rapidement au laboratoire dans un délai inférieur ou égal à 24H après le prélèvement.

Modalités d'expédition

- Placer les prélèvements dans une boîte isotherme avec des blocs réfrigérants. Eviter le contact direct avec les prélèvements.
- Déposer ou expédier au laboratoire dans un délai inférieur ou égal à 24H après le prélèvement.

Délai de réponse :

- le délai normal pour la PCR (Polymerase Chain Reaction) est de 24 heures après réception des échantillons, si la réception a lieu un jour ouvré (du lundi au vendredi).

On retiendra :

- *Ne pas congeler les écouvillons après le prélèvement*
- *Conserver les écouvillons à 5 ± 3°C*
- *Bien identifier les prélèvements et indiquer la date de prélèvement*
- *Remplir la totalité du commémoratif*